

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU MOUVEMENT

M ,TE6-449

TSE3 - EFGA11
8.22

Bureau de Défense (TDF)

Transfert du 8 rue de Londres au 13 rue d'Amsterdam

Réseau téléphonique militaire

TSE3 EP6 AM - 8/22

Paris, le

11 OCT. 1979

tel (31) 1766

MINUTE

M. le Chef de la Circonscription SES
1^{ère} Section Bâtiments (612) de Paris St Lazare

Installations téléphoniques de la Direction du Transport -
(Bureau de Défense, 4^{ème} étage)

Modifications à apporter :

Bureau 18 - Transférer du bureau 17 bis 2 postes téléphoniques
TPL 10+10 sur lesquels devront aboutir les lignes existantes
suivantes :

- 1656 (reliée à l'autocommutateur de Paris St Lazare)
- 309236 (reliée à l'autocommutateur DG3)
- renvoi de la ligne 1635
- renvoi de la ligne 23262 (ligne militaire)
- ligne 54 (standard militaire CE25)
- renvoi de la ligne 309235
- renvoi de la ligne 1734
- Déposer les 2 postes TPL 5+10 existants
- Déposer le poste simple recevant le renvoi de la ligne 309235

Bureau 22 D - Faire aboutir sur un poste double ligne les
2 lignes existantes 1636 (reliée à l'autocommutateur de Paris St Lazare)
et 36 (standard militaire CE25) actuellement reçues sur
2 postes simples, à déposer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire réaliser
ces modifications dès que possible

M. le Chef de Section

Copie à :

- M. le Chef du Bureau de Défense



SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU TRANSPORT
20, rue de Rome - 75008 PARIS
Bureau de défense

R.C. PARIS B 552 049 447 - N° SIREN 552 049 447

Tél. : 285.88.00 - Poste 311656
Télex : 650 125

VOS RÉFÉRENCES :

Paris, le 9 OCT 1979

NOS RÉFÉRENCES : TDF1 778/363.1

9 212
H. March
f

Monsieur le Chef du Département TS (TSE3)
(Télécommunications)

Lors de la centralisation à la Direction du Mouvement en mars 1969 des sections M3 des "Affaires militaires" des réseaux, il a été procédé à une restructuration complète des liaisons téléphoniques du Bureau de défense.

Organisation dans les bureaux suivants :

1°- Au bureau des transports du temps de paix (porte 17 bis)

La dotation faite à l'origine n'a pas changé soit :

- 5 appareils (type Picart-Lebat à 10 lignes principales plus
10 lignes de service

. 7 touches sont utilisées pour les lignes ci-après :

309237	311736
311734	711972
311735	23261 (ligne militaire)
	poste 33 du standard militaire CP 25.

. 3 touches sont disponibles.

2°- Au bureau du Chef adjoint (poste 18).

Nous disposons de 2 postes (type Picart-Lebat) permettant de recevoir 5 lignes de service.

Il s'agit du :

311656	Renvoi du 311635
309236	Renvoi du 23262 (ligne militaire)
	Poste 54 du standard militaire CP 25.

Nous disposons d'une 6^e ligne sur un poste individuel (renvoi du 309235), notre appareil TPL n'étant équipé que de 5 lignes.

.....

Deux appareils du bureau des transports n'étant plus nécessaires par suite de réduction de personnel, il serait souhaitable de les transférer dans le bureau du Chef adjoint du Bureau de défense en substitution des 2 postes existants qui se trouveraient disponibles ainsi que le poste servant au renvoi de la ligne 309235.

Par ailleurs, le renvoi de la ligne 311734, présentant un intérêt certain, pourrait alors être réalisé.

3°- Au bureau du Secrétariat.

Deux lignes y aboutissent :

311636 du réseau national
36 reliée au standard CP 25

elles sont reçues sur deux postes différents. Aussi serait-il souhaitable pour obtenir un gain de place sur le bureau de la secrétaire d'y mettre un poste à deux directions.

Le Chef du Bureau de défense,

Signé : GUILLERÉ

AUTOCOMMUNTEUR PRIVE
DU BUREAU DE DEFENSE
(Ericsson CP25 E)

POSSIBILITES OFFERTES

1°) Appel direct vers Réseau Militaire (Central Dominique du Ministère des Armées)

- Faire le -0-
- Attendre la tonalité continue (claire) du réseau militaire
- Composer le numéro du correspondant militaire désiré
- Si après le -0- la tonalité est cadencée, recommencer l'opération après avoir raccroché

(Le CP25 E n'est relié qu'à une ligne militaire : le 23260)

2°) Transfert de communication) d'un correspondant appelant de l'Extérieur
Double appel)
(donc du réseau militaire) vers un poste relié au CP25 E (liste ci-après).

- Après avoir prié votre correspondant de ne pas quitter l'écoute, faire le -1- (sans raccrocher bien sûr)
- Attendre la reprise de la ligne (tonalité claire)
- Composer le numéro du poste intérieur désiré (2 chiffres)
- Si le correspondant demandé répond et accepte le transfert, raccrocher, le transfert est automatique

Double appel

Vous désirez entrer à nouveau en liaison avec votre correspondant extérieur pour différentes raisons, par exemple :

- a) le poste appelé est occupé
- b) le correspondant du poste appelé refuse le transfert
- c) vous avez obtenu le renseignement demandé par votre correspondant extérieur

- refaire le -1- (~~après que le poste appelé ait raccroché dans les cas b et c~~)

3°) Le standard de l'autocommutateur se trouvant dans le bureau des Transports du temps de paix, pour toute demande de communication ou de renseignement concernant le réseau militaire, faire le 33.

Liste des postes reliés au CP 25 E

N° 31	M. le Directeur de la Direction du Transport	M. LECLERC du SABLON
32	M. le Directeur Adjoint	M. VIGNIER
47	M. le Chef du Département TV	M. GINSBURGER
48	M. le Chef du Département TM	M. BOSC
49	M. le Directeur du Réseau Ouest	M. RAVENET
41	M. le Chef du Bureau de Défense	M. TELLIER
42	M. le Chef de la Division de la Circulation et des engins moteurs	M. RAULIN

Bureau de Défense

33	Bureau des Transports du temps de paix (pupitre de commande du CP 25 E)	
35	Section Transports de défense	M. LACAMESURE
36	Secrétariat	Mme MANAOUTHON
37	Section Installations	M. BROS
54	Adjoint à M. le Chef du Bureau de Défense	M. JEANDENANS

Quelques numéros du Réseau militaire

N° 23245	M. le Commissaire Central	Lt-Colonel HAUTEFEUILLE
25250	M. le Commissaire EST	Capitaine DROUILLOT
25217	M. le Commissaire NORD	Capitaine CERNOLLES <i>Chef GARDINI</i>
25250	M. le Commissaire OUEST	Chef d'Escadron FLEUCHOT <i>Cdt de MAINBRAY</i>
25217	M. le Commissaire SUD-OUEST	Capitaine CONVENT
25221	M. le Commissaire SUD-EST	Capitaine PIVA

Standard DOMINIQUE 02

Standard GABRIEL 03 (communications officielles)

Mars
Février 1973

N° des postes	Situation existante		Situation à réaliser		
	N° de bureau	Titulaire	N° de bureau	Titulaire	
<u>1°/ Transferts de postes téléphoniques</u>					
		<u>8, rue de Londres</u>		<u>4e étage, 20 rue de Rome</u>	
1656*	202	M. JEANDENANS	18	M. JEANDENANS	aboutissement sur 2 postes d'intercommunication (B de l'annexe 7b) recevant également : - 1 ligne du central manuel "Transports" situé au bureau 17 ^b - renvoi de la ligne 23262 (auto "Armées") - renvoi de la ligne 1635) du bureau n° 19 (M. TELLIER)
1756*	205	M. BROS	20	M. BROS TDF2) aboutissement de chaque ligne sur un poste) à double ligne avec 23.271 (auto "Armées")
3423	202 ^b	Bureau Transports	20	TDF2	
1657*	207	M. LACAMESURE	21 ^{b3}	M. LACAMESURE TDF3	aboutissement sur 3 postes d'intercommunication (C de l'annexe 7b) recevant également : - la ligne n° 1637 - la ligne 23263 (auto "Armées")
71.1972) 41.7423)	202 ^b	Bureau Transports	17 ^b	Bureau Transports TDF1	aboutissement sur 5 postes d'intercommunication (A de l'annexe 7b)
2797	201	P.C.C.	21 ^{b1}	Bureau tirages	
<u>2°/ Attribution de nouveaux postes téléphoniques</u>					
1635*	-	-	19	M. TELLIER Chef TDF	aboutissement sur poste double ligne avec la ligne auto "Armées" n° 23262 et dispositif de renvoi des 2 lignes dans le bureau n° 18
1636*	-	-	21 ^{b4}	Secrétariat	
1734*	-	-	17 ^b	Bureau "Transports" TDF1) 3 lignes groupées sous le numéro 1734 et aboutissant en multiplage sur 5 postes d'intercommunication (A de l'annexe 7b) avec : - 2 lignes régionales (Paris-Est et Paris-Sud-Ouest) - la ligne 23261 (auto "Armées") - une ligne du central manuel "Transports" placée au bureau 17 ^b
1735*	-	-			
1736*	-	-			
1637	-	-	21 ^{b2}	Bureau Plan TDF3	aboutissement en multiplage sur 3 postes d'intercommunication (C de l'annexe 7b)

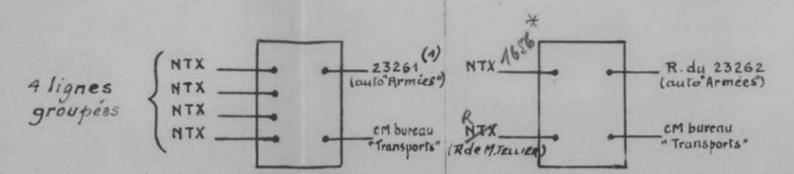
N° des posts	Situation actuelle		Situation à réaliser		
	N° du bureau	Titulaire	N° du bureau	Titulaire	
10) Transferts de postes téléphoniques					
	8, rue de Louvain		4 ^e étage, Cour de Rome		(B de l'annexe 7b)
1656*	202	M. Jeandeauss	18	M. Jeandeauss	- aboutissement sur 2 posts d'intercommunication recevant également : - 1 ligne des central manuel "Transports" tel. au bureau 17b - renvoi de la ligne 23262 (auto "Armées") - renvoi de la ligne 1635 } au bureau n° 19 (M. Tellier)
1756*	205	M. Brous	x 20	M. Brous - TDF 2 ^{lignes}	} aboutissement de chaque ligne sur un post à double ligne avec 23.271 (auto "Armées")
3423	202 ^b	Bureau Transp	x 20	TDF 2 ^{lignes}	
1657*	207	M. Lacamère	x 21 ^{b3}	M. Lacamère - TDF 3	- aboutissement sur 3 posts d'intercommunication (C de l'annexe 7b) recevant également : - la ligne n° 1637 - la ligne 23263 (auto "Armées")
41.1972 41.7423	202 ^b	Bureau Transp	17 ^b x	Bureau Transp TDF 1	- aboutissement sur 5 posts sur 5 posts d'intercommunication (A de l'annexe 7b)
2797					

20) Attribution de nouveaux postes téléphoniques

1635*	-	-	x 19	M. TELLIER - chef TDF Bureau de Défense	aboutissement sur post double ligne avec la ligne auto "Armées" n° 23262 et dispositif de renvoi des 2 lignes dans le bureau n° 18
1636*	-	-	x 21 ^{b4}	Aérien	
1734*	-	-	x	Bureau "Transp" TDF 1	} 3 lignes prévues sous le numéro 1734 et aboutissant en multiplage sur 5 posts d'intercommunication (A de l'annexe 7b) avec : - 2 lignes régionales (Paris Est et Paris Sud-Ouest) - la ligne 23261 (auto "Armées") "Transp" placée au bureau 17b - une ligne des central manuel placée au bureau 17b
1735*	-	-	x		
1736*	-	-	x		
1637	-	-	x 2162	Bureau Plan TDF 3	aboutissement en multiplage sur 3 posts d'intercommunication (C de l'annexe 7b)
	-	-	2161	Bureau Tirages	

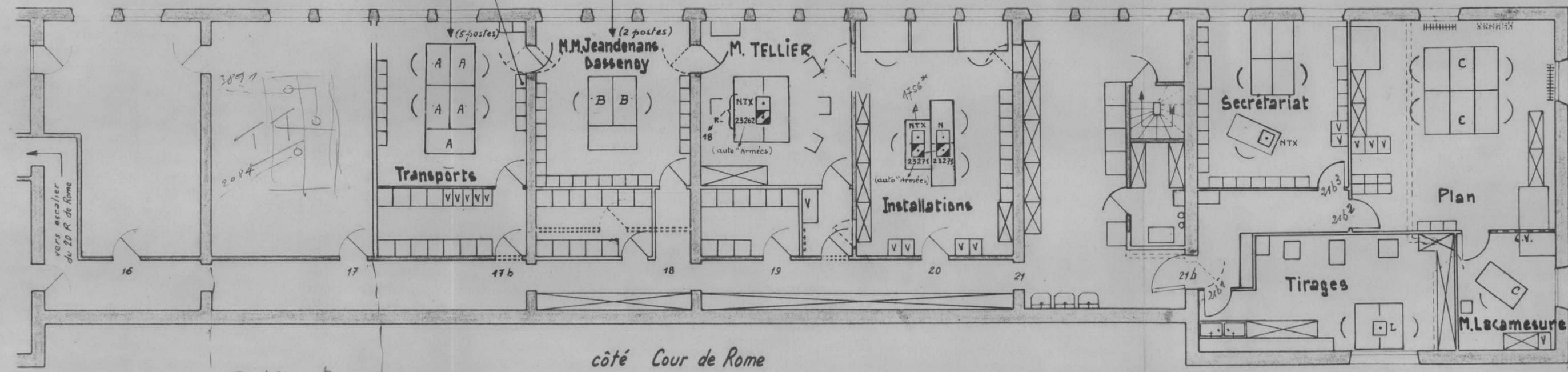
Poste d'intercommunication
de type A

Poste d'intercommunication
de type B

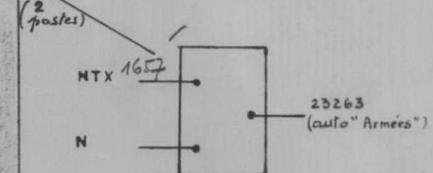


CENTRAL MANUEL
23260 (auto Armées)

côté salle des pas perdus de la gare



Poste d'intercommunication
de type C



côté Cour de Rome

Bureau de Défense

Depart
← TT →

□ Poste téléphonique simple (autocommutateur de PARIS-ST LAZARE)

◻ Poste téléphonique à double ligne recevant une ligne automatique SNCF et une ligne automatique du Ministère des Armées.

L ligne automatique SNCF donnant accès au réseau local
 - - - - - réseau national
 - - - - - transit parisien
 - - - - - réseau PTT

R Renvoi de l'installation téléphonique sur le poste du bureau 18.
 (A) Avec dispositif de renvoi sur le PCC.

Echelle : 1cm par mètre

15 NOV 1972

N/Réf. 1355.363.2

Monsieur le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport,

E3

M

Je vous adresse un schéma des installations téléphoniques SNCF et militaires à réaliser lors du transfert du Bureau de Défense dans les locaux de la gare St-LAZARE.

Contrairement à ma lettre n° 162 du 11 février 1972, le poste 23262 devra être extrait du Central et aboutir au bureau de M. TELLIER avec renvoi dans le bureau de M. JEANDENANS.

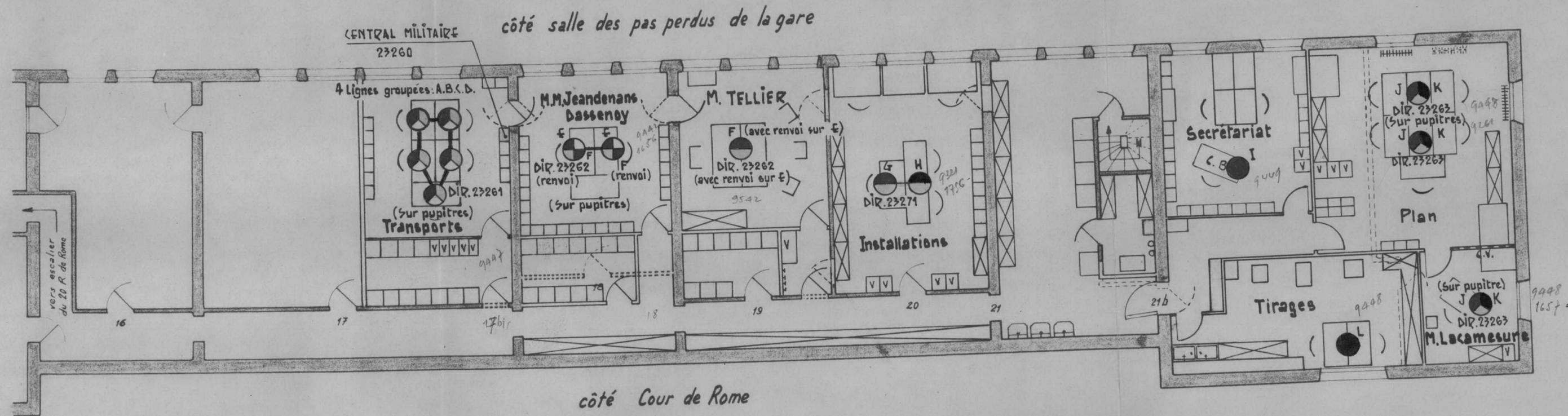
20.11.72
M. Jeandénans

~~Le~~ Chef du Département
des Affaires Générales
et du Personnel Sédentaire,

Le Chef du BUREAU DE DÉFENSE

M. T. J.

GARE ST LAZARE 4^{ème} ÉTAGE
 DIRECTION DU TRANSPORT
 TGA 1 et BUREAU DE DÉFENSE
RELATIONS TÉLÉPHONIQUES



Nota: Les postes A.B.C.D.F.F.G.I et J sont à équiper d'une prise directe P.T.T.

*n° actuel
 ports intercom ? ou ? combes ?*

- - Poste relié au réseau national avec transit (Directions (entrales))
- - "d°" sans transit
- - Poste "Local"
- - Ligne militaire spécialisée (DIR)
- - Ligne rattachée au standard militaire du bureau "Transports"

Echelle : 1cm par mètre

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU MOUVEMENT

R. C. Paris 55-B-4.944

Département **TE**

Paris, le - 2 MARS 1972

MINUTE

8, RUE DE LONDRES - PARIS-IX^e

Téléphone 874-91-73

Télex 65125

N/réf.: **TE 6 - 449**

**Bureau de Défense
Installations téléphoniques**



Monsieur le Chef
de la Division des télécommunications
à la Direction de l'Équipement

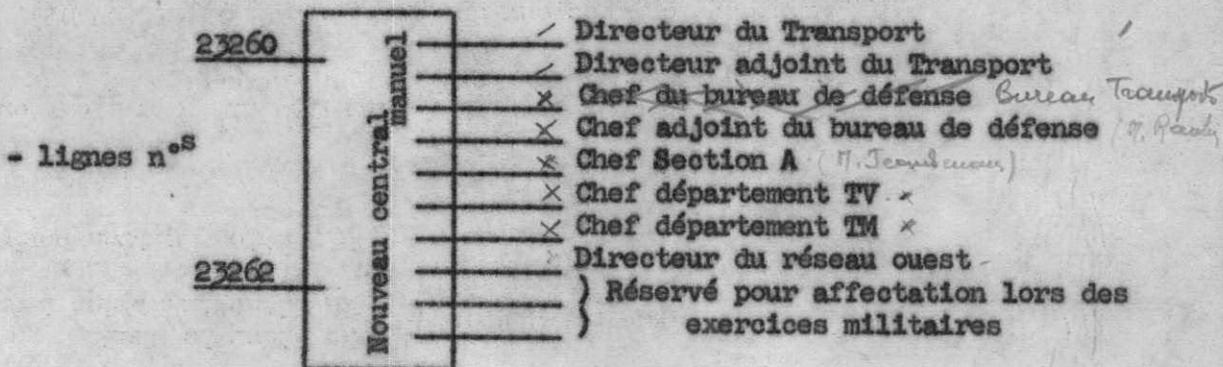
Les Services du bureau de défense installés 8, rue de Londres sont reliés à l'autocommutateur du Ministère des Armées par les 4 lignes ci-après :

- n° 23261 aboutissant directement ^{au} groupe transport, avec dispositif de renvoi sur le PCC
- n° 23263 affectée au Chef de la section 2B
- n°s 23260 } aboutissant à un central manuel à 20 directions
- 23262 }

En outre, une 5ème ligne aboutit au bureau 46, 2ème étage du bâtiment de la gare St-Lazare. (n° 23271)

Lors du transfert du Bureau de Défense, prévu vers la fin de l'année 1972, dans les locaux de ce bâtiment, les 5 lignes visées ci-dessus seront à répartir comme suit :

- ligne n° 23261 : affectation au bureau des transports avec renvoi sur le PCC
- ligne n° 23263 : affectation au bureau du plan
- ligne n° 23271 - affectation au bureau des installations



La vétusté du central manuel à 20 directions cédé à titre gratuit à la SNCF par l'EMAT ne permettant pas d'envisager sa réutilisation dans les futurs locaux du Bureau de Défense, je vous serais obligé de bien vouloir faire prendre les dispositions nécessaires en vue de son remplacement par du matériel neuf lors du déplacement de ce service à la gare St-Lazare dans le cadre de la restructuration.

Le transfert des autres installations téléphoniques dont dispose le bureau de défense (lignes automatiques SNCF dont certaines aboutissent sur dispositifs d'intercommunication) vous sera précisé dès que les locaux affectés à cet organisme auront été désignés.

Le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du transport,

Signé: J. HUET

Paris, le

COPIE TRANSMISE à :

- Monsieur le Chef de la Division des Etudes Exploitation de la Région OUEST
- Monsieur le Chef de la Division des Etudes voies et bâtiments de la Région OUEST
- Monsieur le Chef du Département des Affaires Générales (TG)

en le priant de bien vouloir me faire préciser le moment venu la date de transfert du Bureau de défense.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU ~~MOUVEMENT~~ TRANSPORT

R. C. Paris 55-B-4.944

Paris, le 11 FEVR 1972

Département TG
8, RUE DE LONDRES - PARIS-IX^e
Téléphone 874-91-73
Télex 65125
Poste 94-42

M. Jambou

N/réf.: 162 TG 2A 363.2

Réseau téléphonique militaire

Monsieur le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport

Le Bureau de Défense a actuellement accès au réseau téléphonique militaire par 4 lignes :

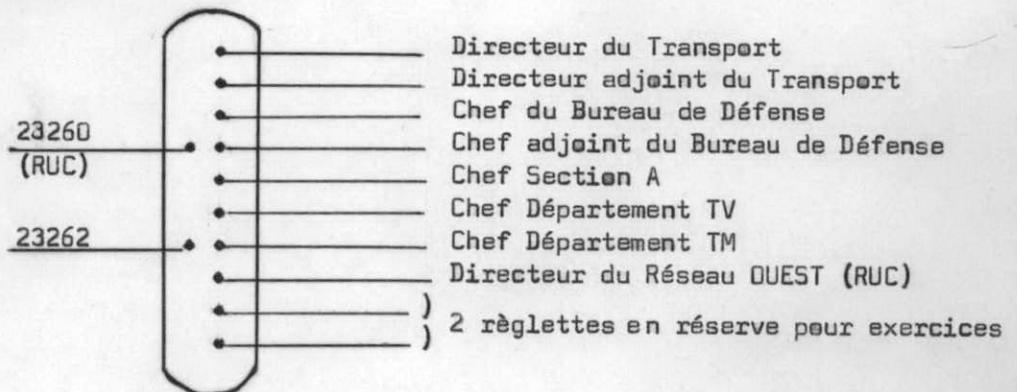
- 23260)
- 23262) aboutissant à un central manuel à 20 directions
- 23261 aboutissant directement sur les bureaux du groupe transport
- 23263 aboutissant directement au bureau du Chef de la Section 2B

Par ailleurs, 1 ligne 23271 anciennement affectée à la 3e Section M OUEST aboutit dans les locaux de la gare St-Lazare. ← *porte 46. ne change.*

Le central militaire, cédé à titre gratuit à la SNCF par l'EMAT, arrive à limite d'usure; il n'est donc pas indiqué de le réinstaller dans les nouveaux locaux du Bureau de Défense à la gare St-Lazare. Il convient d'envisager son remplacement par un appareil moderne permettant de recevoir 2 lignes et pouvant donner au moins 10 directions.

En résumé, la répartition des liaisons militaires devra être la suivante :

- Par l'intermédiaire d'un central



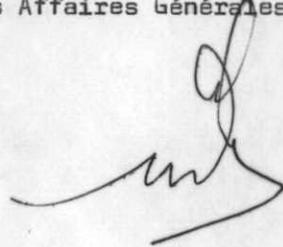
- Lignes directes

ligne 23261 affectée au bureau des transports
ligne 23263 " du plan
ligne 23271 " des installations

*avec lewvoi
sur Bcc*

Je vous serais obligé, au moment du déplacement du Bureau de Défense,
de réaliser ces liaisons dans les conditions ci-dessus.

Le Chef du Département
des Affaires Générales,



7. Arnold (Bureau militaire)

- ~~Les~~ maintien des envois de la ligue
militaire 23261 au PCC

Département TS

6 DEC 1972

13 rue d'Amsterdam - PARIS 08

Tél. 285.88.00 - Poste 17.66

TSE 3 - 449

Bureau de Défense
Installations téléphoniques

MINUTE

Monsieur le Chef de la Division des Etudes
du Service Voie et Bâtiments
de la Région OUEST

Suite à la transmission de ma lettre n°s références du 2 mars 1972 adressée à la Direction V et relative à l'équipement téléphonique du Bureau de Défense lors de son transfert au 4ème étage du n° 13, rue d'Amsterdam.

Afin de vous permettre de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en place de l'appareillage, je vous adresse ci-joint un plan des locaux intéressés sur lequel sont figurées les installations à réaliser.

Par rapport aux dispositions de ma lettre du 2 mars 1972, ce programme comporte les modifications ci-après :

- la ligne 23262 de l'autocommutateur du Ministère des Armées aboutira au bureau de M. TELLIER (poste 19),
- la ligne 23260 sera donc la seule à être raccordée au central manuel du Bureau de Défense,
- le Chef du Bureau de Défense ne sera plus relié à ce central manuel qui desservira par contre le bureau "Transports".

Les numéros d'appel des 12 lignes de l'autocommutateur de Paris-St-Lazare nécessaires à l'équipement du bureau de Défense ainsi que la date du transfert de cet organisme vous seront précisés ultérieurement.

Le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport,

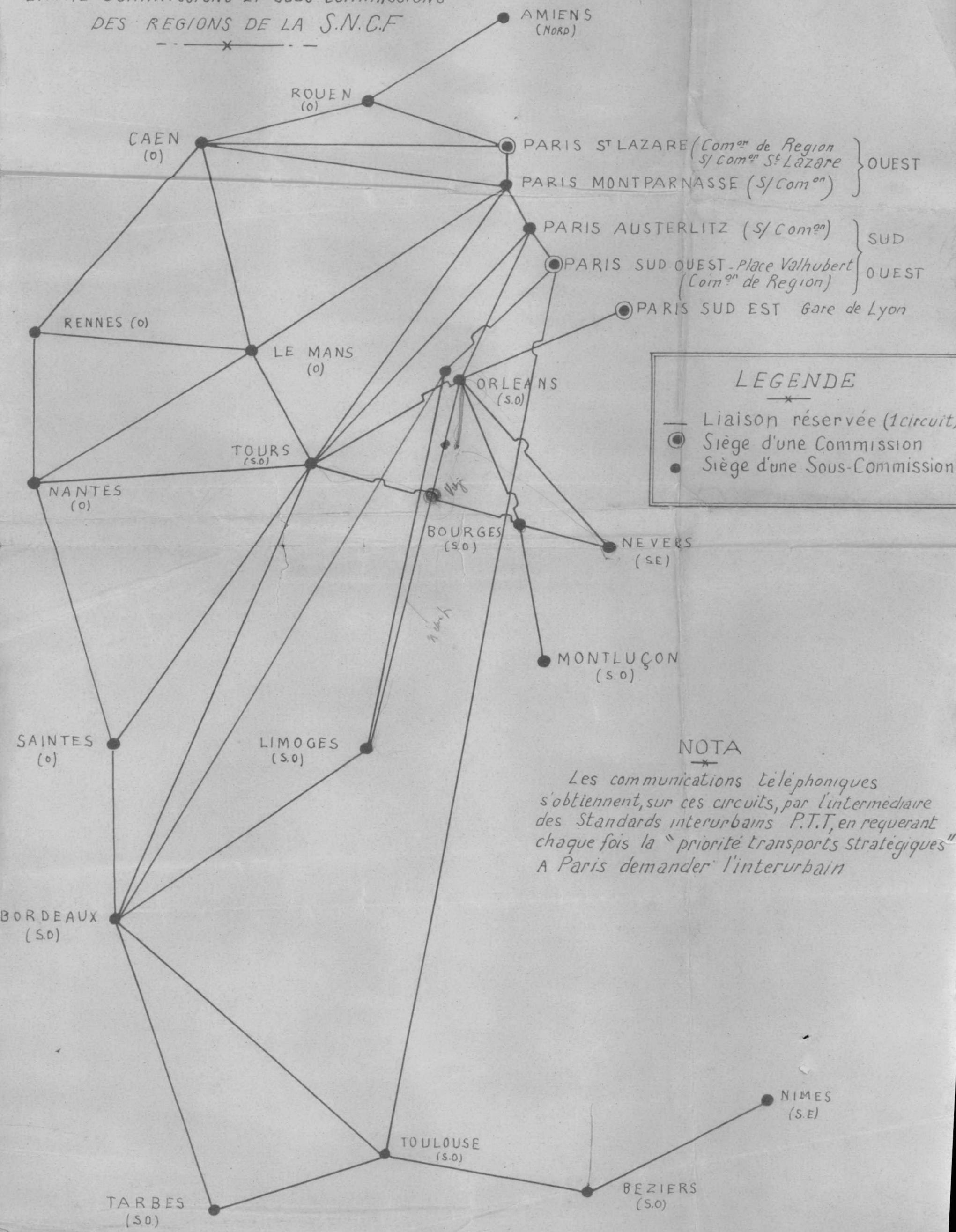
Signature: JAYLE

COPIE pour - M. le Chef du Département des installations électriques,
de signalisation, de caténaires et de télécommunications
à la Direction de l'Equipement
(ci-joint un exemplaire du plan)

- M. le Chef de la Division des Etudes Exploitation de la Région Ouest (ci-joint un ex. du plan)
- M. le Chef de l'Arrondissement Voie et Bâtiments, Région OUEST
- M. AUDURIER - Chef de Circonscription SES
13 rue d'Amsterdam (ci-joint un ex. du plan)
- M. le Chef du Département TG, en le priant de bien vouloir me faire préciser, dès que possible, la date de transfert du Bureau de Défense.

LIAISONS TÉLÉPHONIQUES RÉSERVÉES
 ENTRE COMMISSIONS ET SOUS COMMISSIONS
 DES RÉGIONS DE LA S.N.C.F.

SECRET



Mikuste

h/X

S.N.C.F.

8 septembre 1939

Service Central du Mouvement

3ème Division

C O N S I G N E

POUR L'UTILISATION DU STANDARD D'ABRI

8, rue de Londres

Reu & Alpin

Annexe 1 : Tableau des liaisons du Standard d'abri

Annexe 2 : Liste des relations téléphoniques des abris des Services Centraux et Régionaux.

A) Mise en service du Standard d'Abri

1°)-Ouvrir les "panneaux de jacks"

2°)-Ouvrir le "panneau des clés"

et ramener vers soi le Keyboard

3°)-Ouvrir le "tableau de charge"

-Tourner le commutateur de gauche sur la position
"Utilisation"

-Tourner le commutateur de droite sur la position
"Secteur normal"

4°)-Ouvrir la porte "Renvoi des lignes P.T.T."

Placer toutes les fiches peintes en rouge (normalement
embranchées sur le côté gauche de l'inverseur) sur le
côté droit de l'inverseur, après avoir au préalable tiré
vers soi les réglettes verticales.

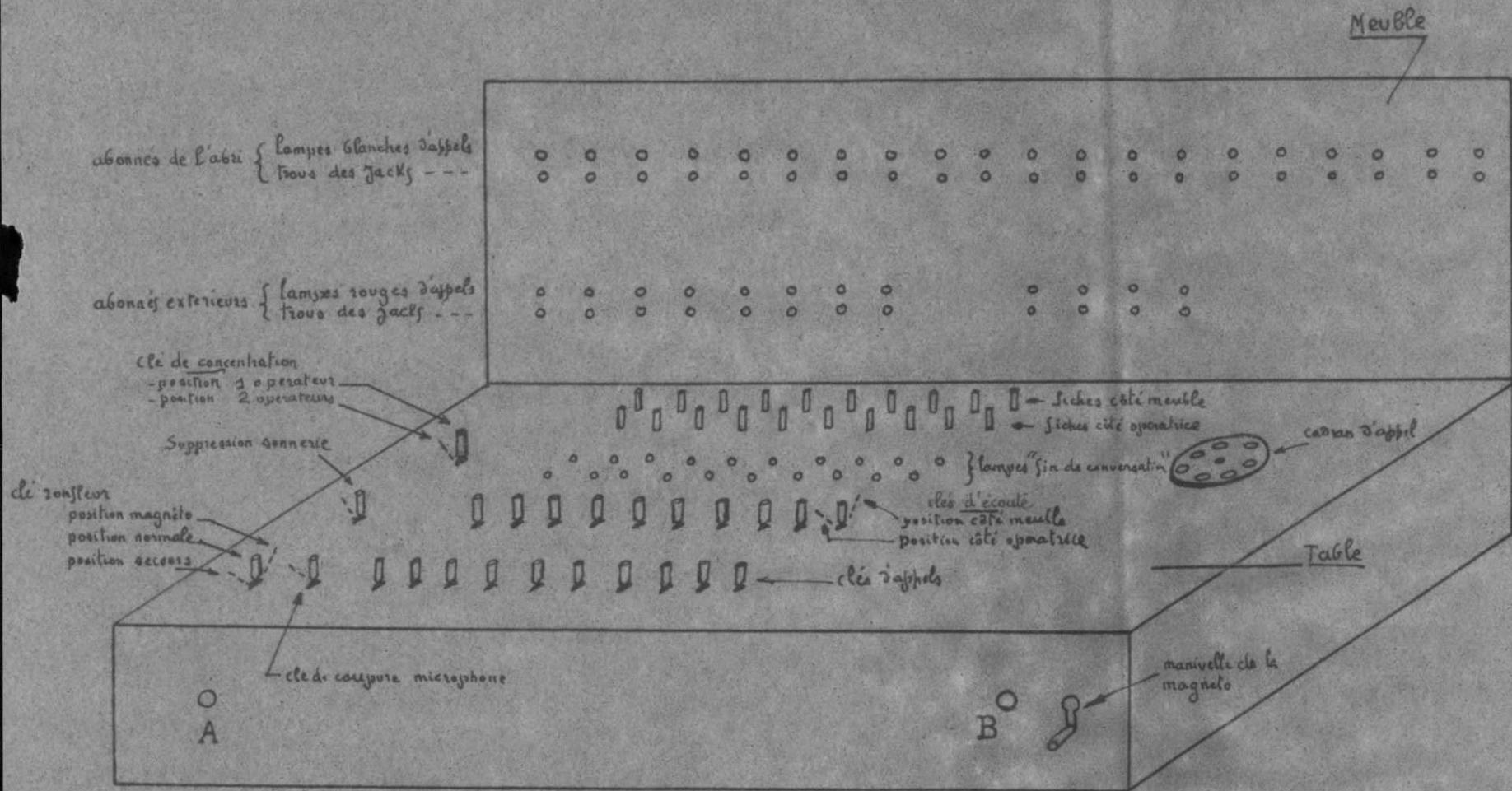
Ces panneaux portent en rouge l'inscription
"à ouvrir en cas d'alerte".

- Réception d'un appel d'une ligne extérieure (Réseau P.T.T. ou Réseau privé S.N.C.F.)
 - La réception d'un appel se traduit sur le meuble par l'allumage d'une lampe rouge.
 - Enficher une fiche "côté meuble" dans le jack correspondant à l'appel reçu.
 - Rabattre la clé d'écoute correspondante vers "côté meuble" et répondre.

- Mise en C.D. pour donner la communication avec un abonné de l'abri.
 - Enficher la fiche "côté opératrice" correspondant à la fiche utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné abri demandé.
 - ~~Ramener la clé d'écoute vers "côté opératrice"~~
 - Actionner la clé d'appel correspondante pour sonner l'abonné demandé.
 - Après ^{avoir appelé} ~~réponse de~~ l'abonné abri ^{de l'} ~~demandé~~, remettre la clé d'écoute en position droite.
Voir page 4 signal "Fin de conversation".

- Réception d'appel d'un abonné de l'abri.
 - La réception d'un appel se traduit sur le meuble par l'allumage d'une lampe blanche.
 - Enficher une fiche "côté opératrice" dans le jack correspondant à l'appel reçu.
 - Rabattre la clé d'écoute vers "côté ^{meuble} opératrice" et répondre.

- Mise en C.D. pour donner la communication avec un abonné d'une ligne extérieure.
 - Enficher la fiche "côté meuble" correspondant à la fiche utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné extérieur demandé.
 - ~~Ramener~~ La clé d'écoute correspondante ^{étant} ~~vers~~ "côté meuble" s'assurer que l'on a bien la tonalité.
 - Rabattre la même clé vers "côté opératrice" et composer le numéro à demander.



Esquisse joint à la consigne pour l'utilisation du Standard d'abri, du 8/9/39.

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT.

2^{ème} ANNEXE à la CONSIGNE pour
l'Utilisation du Standard d'Abri,
8, Rue de Londres

Annule et remplace la Liste
du 25 MAI 1943.

LISTE des Relations Téléphoniques des ABRIS des
Services Centraux et Régionaux à utiliser en cas
d' A L E R T E.

	LIGNES URBAINES.	CENTRAL AUTOMA - TIQUE DE LA DIREC- TION GENERALE.
Abri de la <u>DIRECTION GENERALE</u> 88, rue Saint-Lazare		
Standard d'Abri	TRInité 73-00	301
	LABorde 96-00	601
Président du Conseil d'Administration	TRInité 65-69	
Directeur Général	TRInité 71-48	
Directeur Général Adjoint.....	TRInité 38-48	
Machinerie.....		426
<hr/>		
ABRI du <u>SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT -</u> 8, Rue de Londres		
Standard d'ABRI.....	TRInité 91-73	341-342-343-344-345
P.C.I.....	TRInité 20-16	279
<hr/>		
ABRI de la <u>REGION EST -</u> <i>Direction - F1</i> <i>Direct à fond</i> P.R.I.....	TRUdaine 19-94	311-312 311-312-680
PC.-AR.-EX.....	NORD 64-89	311-312
Central Abri	TRUdaine 11-74	311 - 312
<hr/>		
ABRIS de la <u>REGION NORD -</u>		
a)- ABRI de Commandement		
Direction	TRUdaine 45-11	614
P.R.I.....	TRUdaine 47-33	613
Exploitation..		611
Voie.....		612
b)- ABRI de la GARE de PARIS	TRUdaine 99-47	

T.

S.N.C.F.

7 Mars 1944

Service Central
du Mouvement

3ème Division

N O T E

pour l'utilisation, en cas d'alerte,
des relations téléphoniques.

En période d'alerte, le Standard d'abri du Service Central du Mouvement est mis en service; les relations automatiques intérieures sont maintenues de même que les relations extérieures par l'intermédiaire des P.T.T., mais il n'est plus possible au Standard d'abri d'assurer des C.D. entre les postes de l'immeuble du 8 rue de Londres avec les correspondants de l'extérieur. Enfin, le Central automatique de la Direction Générale reste également en service.

En conséquence, les Fonctionnaires, qui, pour des raisons de service, sont autorisés à rester dans leur bureau, peuvent attaquer directement leurs correspondants par l'intermédiaire du réseau P.T.T. ou à l'aide de leur téléphone automatique Direction Générale, s'ils en possèdent un.

En cas de difficultés, ils peuvent faire intervenir le Standard d'abri (Tri. 91.73 ou 341) pour lui demander de rechercher ou de faire prévenir le correspondant désiré; lorsque la téléphoniste prévient qu'elle a pu toucher le correspondant, il faut renouveler l'appel direct initial par les P.T.T. ou par la Direction Générale.

Lorsque en sens inverse, la téléphoniste d'abri reçoit des appels de l'extérieur, elle doit, si le fonctionnaire du Service Central du Mouvement intéressé est resté dans son bureau, l'inviter à se mettre directement en communication avec le demandeur par les P.T.T.

L'Ingénieur en Chef
Chef de la Division Centrale
de la Réglementation et de la Sécurité

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS.

10 Mars 1944

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT.

2^{ème} ANNEXE à la CONSIGNE pour
l'Utilisation du Standard d'Abri

8, rue de Londres.

Annule et remplace la Liste
du 15 Septembre 1943

LISTE des Relations Téléphoniques des ABRIS des
SERVICES CENTRAUX et REGIONAUX à utiliser en cas

d' ALERTE

	LIGNES URBAINES .	CENTRAL AUTOMA- TIQUE DE LA DIREC TION GENERALE
Abri de la <u>DIRECTION GENERALE</u> 88, rue Saint-Lazare Standard d'Abri.....	TRInité 73-00 LABorde 96-00	30I 60I
Président du Conseil d'Administration Directeur Général..... Directeur Général Adjoint.....	TRInité 65-69 TRInité 71-48 TRInité 38-48	
Machinerie		426
<hr/>		
Abri du <u>SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT</u> 8, rue de Londres		
Standard d'Abri.....	TRInité 9I73	34I-342-343-344-345
P.C.I.....	TRInité 20-I6	279
<hr/>		
Abri de la <u>REGION EST</u> - Direction P.R.I..... AR.-EX.- Central Abri...	TRUdaine 19-94 NORD 64-89 TRUdaine 11-74	311 - 3I2 680,311,3I2 - 311 - 3I2 311 - 3I2
<hr/>		
Abris de la <u>REGION NORD</u> -		
a)- Abri de Commandement		
Direction.....	TRUdaine 45-11	6I4
P.R.I.....	TRUdaine 47-33	6I3
Exploitation..		6II
Voie		6I2
b)- Abri de la <u>Gare de PARIS</u>	TRUdaine 99-47	

Défense Passive

S E R V I C E d ' A L E R T E

Md

Consigne particulière pour le guet local (1)

(Agent E pendant les heures normales de service)

Le guetteur se rend à son poste dès réception du signal d'alerte donné par les sirènes de la Ville de Paris.

Il doit :

- a) Dès l'arrivée à son poste, se mettre en rapport par téléphone avec le Chef de la D.P. (Poste 36-42) en utilisant lui-même le poste 35-32 (guérite du guetteur).
- b) Vérifier, s'il y a lieu, qu'aucune lumière de l'établissement ne filtre à l'extérieur. Signaler immédiatement les infractions.
- c) Pendant l'alerte, surveiller le ciel et, en présence de tout "danger aérien imminent" caractérisé notamment par l'arrivée d'avions ennemis, le tir de la D.C.A., le lancement de fusées éclairantes, le fonctionnement des projecteurs, la chute de bombes dans les quartiers voisins, actionner la sonnerie d'alarme et aviser en outre le Chef de la D.P.
- d) Pendant l'attaque ennemie, noter et signaler au Chef de l'abri de commandement:
 - les points de chute de bombes ou d'obus dans les environs immédiats;
 - si possible, la nature des projectiles (explosifs, incendaires, toxiques);
 - les incendies qui pourraient se déclarer dans l'établissement ou dans les immeubles voisins.

Le Guetteur quitte ses fonctions à la réception du signal de fin d'alerte donné par les sirènes de la Ville et en avise le Chef de l'abri de commandement.

En cas d'attaque ennemie, et si l'attaque se prolonge, il peut être remplacé par les soins du chef de l'abri de commandement qui dispose à cet effet d'un agent suppléant désigné à l'avance.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,

signé : TUJA

(1) Annule et remplace la Consigne de Juin 1943.

21 AVRIL 1944

19 AVRIL 1944

10667

S.N.C.F.
Service Central
du Matériel

N° 34513 To F

Service M

Paris, le
38, rue La Bruyère, 9e

SERVICE CENTRAL
SERV. GÉN.
21 AVR. 1944

*M. Marchand
3e division*

Monsieur l'Ingénieur en Chef
Chef de la Division Centrale
de la Régulation et de la Sécurité,

Comme suite à votre note sans n° du 7/3/44, relative à l'utilisation, en cas d'alerte, des relations téléphoniques, je vous informe que des dispositions viennent récemment d'être prises au Service Central T, de manière à permettre de joindre certains fonctionnaires du Service, soit en cas d'alerte, soit hors des heures de permanence du standard. (1)

Le tableau ci-dessous donne la liste des postes intéressés:

	N° d'appel	
	Ville	Automatique Direction G ^{le}
M. PONCET	Tri. 92-16	304
M. HEBERT	Tri. 92-13	305
M. LEGRAND		306
M. BIGOT		307
M. PICARD	Tri. 92-15	317
M. DEMERLIAC		318
M. LEGUILLE	Tri. 92-11	
M. VEQUE		398
MM. LAFAYE et GIRARD	Tri. 92-12	
Veilleur de nuit et abri	Tri. 92-14	
Concierge	Tri. 92-12	

Je vous serai obligé de bien vouloir faire compléter la note précitée en conséquence.

L'Ingénieur en Chef
Division du Service Général,

Prunier

(1) 8 h à 19 h 30 en semaine
8 h à 12 h le dimanche.

h/X

S.N.C.F.

8 septembre 1939

Service Central du Mouvement

3ème Division

C O N S I G N E

POUR L'UTILISATION DU STANDARD D'ABRI

8, rue de Londres

Annexe 1 : Tableau des liaisons du Standard d'abri

Annexe 2 : Liste des relations téléphoniques des abris des
Services Centraux et Régionaux.

A) Mise en service du Standard d'Abri

1°)-Ouvrir les "panneaux de jacks"

2°)-Ouvrir le "panneau des clés"

et ramener vers soi le Keyboard.

3°)-Ouvrir le "tableau de charge"

-Tourner le commutateur de gauche sur la position
"Utilisation"

-Tourner le commutateur de droite sur la position
"Secteur normal"

4°)-Ouvrir la porte "Renvoi des lignes P.T.T."

Placer toutes les fiches peintes en rouge (normalement
embranchées sur le côté gauche de l'inverseur) sur le
côté droit de l'inverseur, après avoir au préalable tiré
vers soi les réglettes verticales.

Ces panneaux portent en rouge l'inscription
"à ouvrir en cas d'alerte".

B) Utilisation du Standard d'Abri

- En premier lieu placer la clé micro (voir croquis) en position rabattue.
- Le Standard peut être utilisé par un ou deux opérateurs suivant la position d'une clé spéciale dite "clé de concentration" (voir croquis).
- Utilisation par un seul opérateur :
 - Placer la "clé de concentration" en position normale si celle-ci ne l'est déjà.
 - Enficher la fiche du combiné dans l'un des trous A ou B (voir croquis)
 - L'opérateur dispose de la totalité des dicordes.
- Utilisation par 2 opérateurs :
 - Placer la "clé de concentration" en position rabattue
 - L'opérateur de gauche ayant enfiché sa fiche de combiné dans le trou A (voir croquis) dispose des 6 dicordes de gauche
 - L'opérateur de droite ayant enfiché sa fiche de combiné dans le trou B (voir croquis) dispose des 4 dicordes restant à droite.

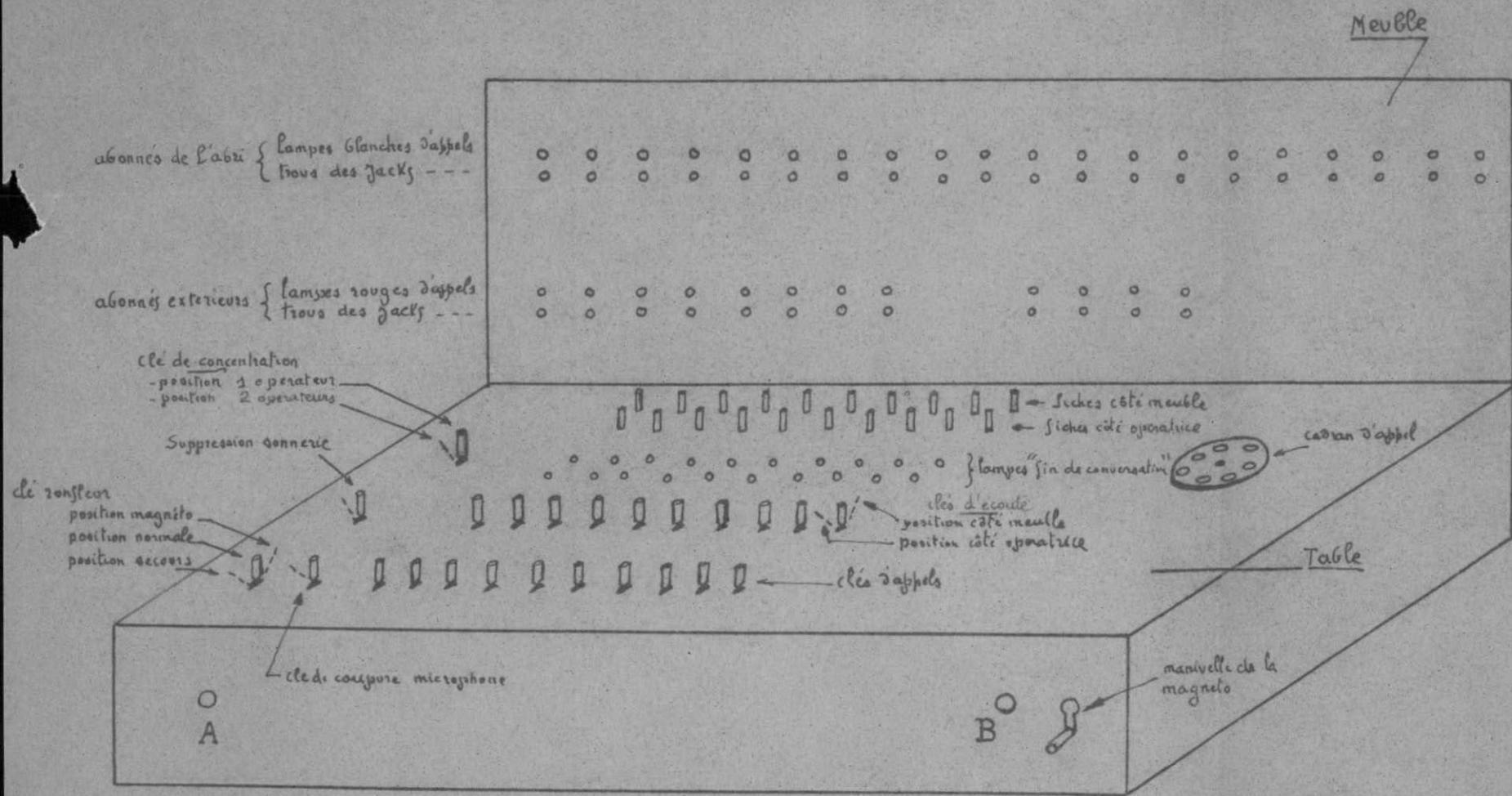
- Réception d'un appel d'une ligne extérieure (Réseau P.T.T. ou Réseau privé S.N.C.F.)
 - La réception d'un appel se traduit sur le meuble par l'allumage d'une lampe rouge.
 - Enficher une fiche "côté meuble" dans le jack correspondant à l'appel reçu.
 - Rabattre la clé d'écoute correspondante vers "côté meuble" et répondre.

- Mise en C.D. pour donner la communication avec un abonné de l'abri.
 - Enficher la fiche "côté opératrice" correspondant à la fiche utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné abri demandé.
 - ~~Ramener la clé d'écoute vers "côté opératrice"~~
 - Actionner la clé d'appel correspondante pour sonner l'abonné demandé.
 - Après ^{avoir appelé} ~~réponse de~~ l'abonné ^{de l'} abri demandé remettre la clé d'écoute en position droite.
Voir page 4 signal "Fin de conversation".

- Réception d'appel d'un abonné de l'abri.
 - La réception d'un appel se traduit sur le meuble par l'allumage d'une lampe blanche.
 - Enficher une fiche "côté opératrice" dans le jack correspondant à l'appel reçu.
 - Rabattre la clé d'écoute vers "côté ^{meuble} ~~opératrice~~" et répondre.

- Mise en C.D. pour donner la communication avec un abonné d'une ligne extérieure.
 - Enficher la fiche "côté meuble" correspondant à la fiche utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné extérieur demandé.
 - ~~Ramener~~ La clé d'écoute correspondante ^{étant} ~~vers~~ "côté meuble" s'assurer que l'on a bien la tonalité.
 - Rabattre la même clé vers "côté opératrice" et composer le numéro à demander.

- La numérotation effectuée, ramener la clé vers "côté meuble".
- Après réponse de l'abonné extérieur demandé, remettre la clé d'écoute en position droite.
Voir ci-dessous le signal "fin de conversation".
- Mise en C.D. pour établir la communication entre 2 abonnés de l'abri.
 - Enficher la fiche "~~côté meuble~~" correspondant à ^{celle} ~~la fi-~~che utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné abri demandé.
 - ~~Ramener la clé d'écoute vers "côté meuble"~~
 - Actionner la clé d'appel correspondante pour sonner l'abonné demandé.
 - Après réponse de l'abonné abri demandé, remettre la clé d'écoute en position droite.
 - Voir ci-dessous signal "fin de conversation".
- Remarque importante.
 - Lors d'une mise en C.D. ne pas oublier de remettre la clé d'écoute en position droite, l'oubli de cette opération empêchant en effet la communication entre les 2 abonnés.
- Fin de conversation .
 - Le raccrochage d'un abonné extérieur est signalé sur la table dans la rangée des lampes "côté meuble", par l'allumage au blanc de la lampe correspondant à la communication établie.
 - Le raccrochage d'un abonné de l'abri est signalé sur la table dans la rangée des lampes "côté opératrice", par l'allumage au blanc de la lampe correspondant à la communication établie.
- Utilisation du dispositif magnéto au cas où le ronfleur normal d'appel ainsi que celui de secours ne fonctionneraient plus.
 - Rabattre la clé "Ronfleur" vers "côté meuble (voir croquis).
 - Manoeuvrer simultanément la clé d'appel et la magnéto pour obtenir l'appel de l'abonné demandé.



Croquis joint à la consigne pour l'utilisation du Standard d'abri, du 8/9/39.

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT.

2^{ème} ANNEXE à la CONSIGNE pour
l'Utilisation du Standard d'Abri,
3, Rue de Londres

Annule et remplace la Liste
du 25 MAI 1943.

LISTE des Relations Téléphoniques des ABRIS des
Services Centraux et Régionaux à utiliser en cas
d' A L E R T E

	LIGNES URBAINES.	CENTRAL AUTOMA - TIQUE DE LA DIREC- TION GENERALE.
<u>Abri de la DIRECTION GENERALE</u> 88, rue Saint-Lazare		
Standard d'Abri	TRInité 73-00	30I
	LABorde 96-00	60I
Président du Conseil d'Administration	TRInité 65-69	
Directeur Général	TRInité 7I-48	
Directeur Général Adjoint.....	TRInité 38-48	
Machinerie.....		426
<u>ABRI du SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT -</u> 3, Rue de Londres		
Standard d'ABRI.....	TRInité 9I-73	34I-342-343-344-345
P.C.I.....	TRInité 20-I6	279
<u>ABRI de la REGION EST -</u>		
P.R.I.....	TRUdaine 19-94	680
PC.-AR.-EX.-...	NORD 64-89	
Central Abri	TRUdaine 11-74	311 - 3I2
<u>ABRIS de la REGION NORD -</u>		
a)- ABRI de Commandement		
Direction	TRUdaine 45-11	6I4
P.R.I.....	TRUdaine 47-33	6I3
Exploitation..		611
Voie.....		6I2
b)- ABRI de la GARE de PARIS		
	TRUdaine 99-47	

REPARTITION DU PERSONNEL
DANS LES ABRIS

Annexe à la Consigne
du 1er Avril 1942

Tirage de Mars 1943

Local	Houmnes	Femmes	Répartition
			<u>Abri de commandement</u>
Standard	-	3	Téléphonistes
Machinerie	4	-	{ 3 4° Division dont Chef d'abri 1 3° Division
Local n° 1 1° Division	20	-	{ 1 fonctionnaire } { 5 inspecteurs } 1° Division { 14 agents }
Local n° 2 2° Division	10	-	{ 1 fonctionnaire } { 3 inspecteurs } 2° Division { 6 agents }
Local n° 3 5° Division P.C.I. Messages	10	1	{ 1 fonctionnaire 5° } { 2 inspecteurs P.C.I. } 5ème Division { 7 agents P.C.I. et 5° } P.C.I. { 1 dactylo } Messages
Local n° 4 Fonctionnaires supérieurs	14	-	{ 7 fonctionnaires: MM. DARGEBOU, HARRAND, SAUVAJOL, TOUBEAU, FLOUVIEZ, MARCHAND, CAILLETEAU } { 1 inspecteur 5ème } { 2 inspecteurs 2ème } { 1 inspecteurs 3ème }
Local n° 5 5ème Division	5	-	5 agents - 5ème Division
Local n° 6 (Chef DP) 4ème Division et Magasin	7	-	{ 1 fonctionnaire } 4ème Division { 1 inspecteur } { 2 agents - 3ème Division } 3 Agents Secrétariat affectés aux équipes de D.P. dont 1 infirmier.
	69	4	
		72	<u>Abri Annexe</u>
Local "Personnel féminin" Machinerie	- 6	71 -	25M - 4 - 1 P.G. - 32 T1 ² - 7 T1 ³ - 2 TC ² 6 agents - 3ème Division
Local "Division des Titres"	120	-	37 T1 ² - 79 T1 ³ - 4 TC ²
Local "Sec Cal M"	61	-	{ 19 fonctionnaires: MM. COLASAT, LEMONNIER, LONG, NIVELETT, MONOURY, JOFFRE, CHARZAT, ANGELIN, MORININ, Chef Dion des Titres 13 ^e Div. } { 9 Inspecteurs: 2 1° Div., 3 2° Div., 3 5° Div., } { 43 agents, 6 1° Div., 18 2° Div., 11 5° Div., 8 Sec ² }
Couloir du fond "Sces Divers"	64	-	1 Chef de Bauppall Secrét. 10 agents Secrét. 14 TC ² - 3 P.G., 6 Sec Elect. 4 popote, 22 O.T., 3 District. 1 concierge.
Couloir entrée "Sces Divers" Personnel féminin	-	47	40 T.1. ³ - 3 Popote, 1 concierge, 1 Mme Martin 2 4ème Division
	254	118	
		372	
		441	

S.N.C.F.

Service Central
du Mouvement

4ème Division

Défense Passive

Paris, le 1er Avril 1942

NOTE de SERVICE
concernant les dispositions à appliquer
en cas d'alerte aérienne
par les agents chargés d'une mission spéciale

Annulation et remplacement de la Note du 30 Janvier
1941.

I - Pendant les heures normales de service

Dès que l'ordre est donné de gagner les abris :

- les agents de la 1ère Division du Service d'alerte, aidés, par les garçons de bureau, vérifient la fermeture des volets et rideaux dans les couloirs et escaliers.
- Le guetteur (incendie) se rend à son poste de guet.
- Le compteur électrique est fermé, dès que les Agents du Service d'alerte (1ère Division) ont acquis l'assurance que tout le personnel a gagné les abris. L'ordre de fermeture est donné par l'agent R.
- Le standard téléphonique est mis en service par les soins des agents du Service Electrique ou à défaut, par le personnel de la 4ème Division.

II - En dehors des heures normales de service

- Les agents du P.C.I. assurent la mise en service du standard téléphonique pour les lignes intéressant leur service.
- Il n'est pas prévu de guetteur.
- Pendant la période de 12 h. à 14 h., les fonctions de Chef de l'abri-annexe sont remplies, à défaut de Fonctionnaire qualifié de la 3ème Division, par le Fonctionnaire le plus élevé en grade se trouvant dans cet abri.

En cas de besoin, le Chef de l'abri-annexe fera assurer par le personnel présent, le gardiennage du sas et le fonctionnement de la machinerie.

III - Un nouveau Tableau de "Défense Passive" - tableau indiquant la répartition des différentes fonctions (alerte abris, etc.

X. S.N.C.F.

1er Avril 1942

Service Central
du Mouvement

Défense Passive

C O N S I G N E
réglant les mesures à observer par le
personnel de l'immeuble n° 8 rue de Londres,
en cas d'alerte aérienne

(Annule et remplace la note de Service en
date du 30 Janvier 1941)

En tout temps, dès le déclenchement des signaux émis par sirènes, la porte cochère de l'immeuble est fermée par les soins du concierge.

I - Pendant les heures normales de service

L'alerte est donnée par les sirènes; l'ordre de descendre dans les abris est donné au moyen d'un sifflet par le Chef de la D.P. (Inspecteur de la 4ème Division).

Dès la réception du signal "Alerte" les agents se préparent à gagner les abris, mais ils ne quittent les locaux de travail qu'après audition des coups de sifflet.

Une consigne particulière et des pancartes fixent l'affectation des divers locaux formant abri : les agents sont invités à se conformer scrupuleusement à ces indications que les gradés sont chargés de faire respecter.

.....

X.

S.N.C.F.

Service Central
du Mouvement

1er Avril 1942

Défense Passive

C O N S I G N E

réglant l'affectation, en cas d'alerte,
des locaux formant abri

Chaque local de l'abri de commandement et de l'abri annexe est désigné par une pancarte sur laquelle sont indiqués :

- la désignation générale du service, de la Division ou de la catégorie du personnel à abriter,
- le nombre des places offertes.

Dans chaque Division ou Service, une consigne intérieure fixe soit nominativement, soit par groupe ou section, l'attribution du ou des locaux affectés au personnel de cette division ou Service. On s'efforcera

.....

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT

4^e DIVISION

PARIS, le 11 AVR. 1941 19

8, rue de Londres (9^e)

Tél. : TRinité 91-73 et la suite
Inter Trinité 110

1204 M.140.608.6

Défense Passive

Liaisons téléphoniques
en cas
d'alerte aérienne

Monsieur le Chef de la
3^{ème} Division M

Suite à ma communication du
21 Mars 1941 (N° 1103 M.140.608.6)
relative à l'affaire citée en marge.

Je vous adresse sous ce pli
un exemplaire de la liste des
reliations téléphoniques à utiliser
pour appeler le P.R.I. de la
Région Nord en cas d'alerte aérienne.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,

S.N.C.F.

1/4/41

Région du Nord

Exploitation

Division du Mouvement

LISTE des relations téléphoniques
à utiliser pour appeler le P.R.I. de la Région Nord
en cas d'alerte aérienne.

Relation par	N ^{os} d'appel	Période d'utilisation
I Ligne Urbaine	Trudaine 99.46	Pendant et en dehors des heures
II Central automatique de la D.G.	613	
III Central Auto Paris	7 248	normales de service

ANNEXE

à notre lettre 1103 N 140.608.6
du 21 Mars 1941

LISTE
des Relations Téléphoniques du P.C.I.
à utiliser en cas d'alerte aérienne.

Relation par :	Nos d'appel	Période d'utilisation
I - <u>Ligne urbaine</u>	Trinité 20.16) Pendant et en dehors des heures
II - <u>Central automatique de la D.G.</u>	279) normales de service
III - <u>l'intermédiaire du Central téléphonique de l'Abri, 8, rue de Londres</u>) Pendant les heures normales de service seulement.
a) lignes urbaines	Trinité 91.73 à 76) (soit de 8h à 12 heures
b) Central auto. de la D.G.	341 à 345) et de 14 h. à 18h.45).

Inf. So.
15. Mar 39

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT

4ème Division

Défense Passive

Février 1941

Consigne spéciale pour le P.C.I.

Mesures à prendre en cas d'alerte aérienne.

Les agents du Service au P.C.I. doivent :

1° - En cas d'alerte survenant pendant les heures normales de Service

- Se rendre dans l'abri de Commandement (poste de travail d² - Voir le plan de l'abri ci-annexé) et continuer à assurer leur Service.

Pour que la continuité des liaisons téléphoniques soit assurée, ils ne quittent leur poste normal que lorsque le central téléphonique de l'abri de Commandement a été mis en Service, ils en sont prévenus téléphoniquement par le téléphoniste.

2° - En cas d'alerte survenant en dehors des heures normales de Service ;

- se rendre dans l'abri de Commandement ;
- mettre en service les postes téléphoniques intéressant le P.C.I. (Trinité 20.16 et Auto. 279) en se conformant aux indications suivantes :

Dans le local du central téléphonique : ouvrir la porte de l'armoire "Renvoi des lignes P.T.T.", placer les 2 fiches peintes en rouge, repérées P.C.I." (normalement embranchées sur le côté gauche de l'inverseur) sur le côté droit de l'inverseur, après avoir au préalable tiré vers soi les réglottes verticales. Ces 2 fiches correspondent aux 2 lignes mentionnées ci-dessus.

- refermer la porte de l'armoire.
- se rendre au poste de travail et reprendre le Service avec les appareils téléphoniques correspondant de ce poste.
- S'assurer avec divers postes extérieurs que la liaison est bonne. En cas de difficultés, demander le dépanneur téléphoniste à LAB. 88.00

3° - En cas d'attaque aérienne, en dehors des heures normales de de Service ;

- Fermer hermétiquement les portes de l'abri.

Aucun dispositif de ventilation n'est à utiliser, l'abri peut être occupé pendant 12 heures par 2 ou 3 personnes sans que l'air soit renouvelé.

4° - À la fin de l'alerte donnée par les sirènes.

- Remettre l'installation téléphonique en disposition normale (cas 2° et 3°) et reprendre le service habituel.

La fin de l'alerte sera, au besoin, transmise par le concierge qui, en dehors des heures normales de service, se tient également dans l'abri de Commandement.

COPIE
SECRET

Copie à Monsieur le Directeur du Service Central du Mouvement

comme suite à sa lettre du 3 Septembre.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT 4 ^e Division	
- 7 SEP 1939	
Dossier M N° 628	Pièce N°

7 SEPT 1939

LE DIRECTEUR
Signé : PORCHEZ

- 7 SEPT. 1939

Relations téléphoniques
des abris.

Monsieur le Directeur de l'Exploitation

Vts / DP 327
C

(toutes Régions)

En confirmation de la demande téléphonique récente de mon Service, je vous fais savoir qu'il convient, indépendamment des liaisons téléphoniques urbaines ou privées dont est déjà muni actuellement l'abri de commandement de votre Région (gare de ()) de faire le nécessaire de toute urgence pour que une ou plusieurs des lignes d'intérêt privé reliant vos Services Régionaux au Central automatique de la Direction Générale, 88 rue Saint Lazare, puissent en cas d'alerte, être renvoyées, soit sur le standard manuel S.N.C.F. de l'abri, s'il en existe un, soit sur des postes individuels, munis de cadran d'appel disposés dans le dit abri.

- (1)
- E- EIL x
- N- N° x 3 67 12/3
- O- V. Layan 323
- S.O. Ankelty
- S.C. Lya

4

Le dispositif de renvoi de ces lignes sera normalement constitué par un ou plusieurs inverseurs manœuvrés par l'opératrice du standard au moment de son départ pour l'abri (une consigne placée au dessus de l'inverseur indiquera avec précision la manœuvre à opérer).

Je vous prie de m'aviser du nécessaire fait.

LE DIRECTEUR
Signé : PORCHEZ

F/

- 6 SEPT. 1939

MINUTE

SOCIÉTÉ RATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
SERVICE DU MOUVEMENT - 7 SEPT 1939	
Dossier 13.064/	Pièce N°
M N° 0/5	

3

13.064
0-5

M. WALTER,
Service Central des Installations Fixes,

Relations téléphoniques
des abris.

Compte tenu des défaillances possibles des lignes urbaines des abris, je vous serais obligé, si vous êtes d'accord, de donner d'urgence des instructions aux Régions Est, Nord et Sud-Ouest pour que celles-ci descendent dans leurs abris une ou plusieurs des lignes qui les relient au Central automatique de la Direction Générale.

En ce qui concerne les Régions Ouest et Sud-Est, la question est déjà ou va être résolue.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,

P. Ô. Le Chef de la Division Centrale
de la Réglementation et de la Sécurité

Signé : Marraud

COPIE

2/

- 6 SEPT. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
SERVICE DU MOUVEMENT	
- 7 SEPT 1939	
Doc. N° 13.064/	Pièce N°
M N° 0/5	

5
13.064/0-5

M. WALTER,
Service Central des Installations Fixes,

**Relations téléphoniques
des abris.**

Compte tenu des défaillances possibles des lignes urbaines des abris, je vous serais obligé, si vous êtes d'accord, de donner d'urgence des instructions aux Régions Est, Nord et Sud-Ouest pour que celles-ci descendent dans leurs abris une ou plusieurs des lignes qui les relient au Central automatique de la Direction Générale.

En ce qui concerne les Régions Ouest et Sud-Est, la question est déjà ou va être résolue.

**Le Directeur
du Service Central du Mouvement,**

*P. O. Le Chef de la Division Centrale
de la Réglementation et de la Sécurité*

Signé : Marchand

700x

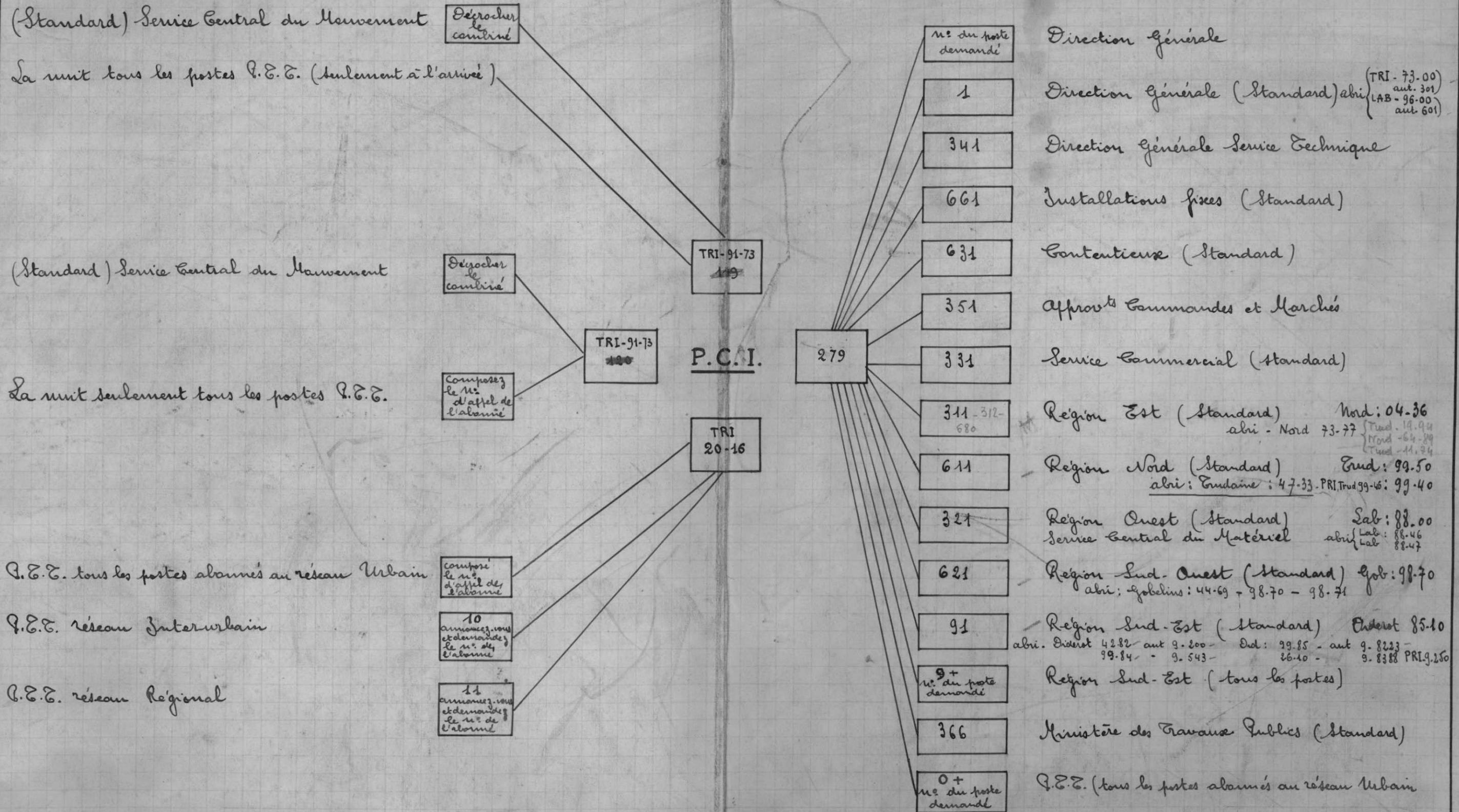
2^{ème} Annexe à la Consigne pour
l'utilisation du Standard d'abri,
8, Rue de Londres

Annule et remplace
la liste du 25 Mai 1943

Liste des relations téléphoniques des Abris
des Services Centraux et Régionaux à
utiliser en cas d'ALERTE

	Signes urbaines	Central Automatique de la Direction Générale
<u>Abri de la DIRECTION GENERALE</u> 88, rue Saint-Lazare		
Standard d'Abri	TRInite 73-00 LABorde 96-00	301 601
Président du Conseil d'Administration	TRInite 65-69	
Directeur Général	TRInite 71-48	
Directeur Général Adjoint	TRInite 38-48	
Machinerie		425
<u>Abri du SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT</u> 8, Rue de Londres		
Standard d'Abri	TRInite 91-73	341 - 342 - 343 - 344 - 345
P.C.I.	TRInite 20-16	279
<i>(Le P.C.I. peut également être demandé par l'intermédiaire du Standard d'Abri, Poste 36-68).</i>		
Machinerie		426
<u>Abri de la Région EST</u>		
P.R.I.	TRUdaine 19-94	680
P.C. AR. EX.	NORD 64-89	
Central Abri	TRUdaine 11-74	311 - 312
<u>Abris de la Région NORD</u>		
a) Abri de Commandement		
Direction	TRUdaine 45-11	614
P.R.I.	TRUdaine 47-33	613
Exploitation		611
Voie		612
b) Abri de la Gare de Paris		
	TRUdaine 99-47	
<u>Abri de la Région OUEST</u>		
	LABorde 68-03	323
<u>Abri de la Région SUD-OUEST</u>		
	GOBelins 19-60	
<u>Abri de la Région SUD-EST</u>		
	DIDerot 42-82	
Standard d'Abri	DIDerot 23-31	88 - 637
	" 85-10 à 14	
	" 86-10 à 13	88 - 638
	" 03-04	
	" 42-82	88 - 200
	" 99-84	
	" 99-85	88 - 543
	" 26-70	
	" 99-80	88 - 8223
	" 99-81	
P.R.I.	" 27-02	88 - 250
	" 76-70	88 - 389
		88 - 358
(Le P.R.I. peut également être demandé par n'importe quelle autre ligne du Standard)		
P.C. (1 ^{er} Av. Ex.)	DORlay 49-88	
<u>Abri du Service Central des Instal- lations Fixes</u>		
	TRInite 29-99	

Schéma des liaisons téléphoniques



X.

S.N.C.F.

Paris
5 Octobre 1939

Service Central du Mouvement

3ème Division

C O N S I G N E

pour l'utilisation du standard spécialisé de l'abri

8, rue de Londres.

Annexe : tableau des liaisons du standard spécialisé de l'abri.

A) Mise en service du Standard d'Abri

1°)-Ouvrir les "panneaux de jacks"

2°)-Ouvrir le "panneau des clés"

et ramener vers soi le Keyboard

3°)-Ouvrir le "tableau de charge"

-Tourner le commutateur de gauche sur la position

"Utilisation"

-Tourner le commutateur de droite sur la position

"Secteur normal"

4°)-Ouvrir la porte "Renvoi des lignes P.T.T."

Placer toutes les fiches peintes en rouge (normalement
embranchées sur le côté gauche de l'inverseur) sur le
côté droit de l'inverseur, après avoir au préalable tiré
vers soi les réglettes verticales.

Ces panneaux portent en rouge l'inscription
"à ouvrir en cas d'alerte".

- La numérotation effectuée, ramener la clé vers "côté meuble".
- Après réponse de l'abonné extérieur demandé, remettre la clé d'écoute en position droite.
Voir ci-dessous le signal "fin de conversation".
- Mise en C.D. pour établir la communication entre 2 abonnés de l'abri.
 - Enficher la fiche "côté meuble" correspondant à la fiche utilisée pour l'abonné demandeur, dans le jack correspondant à l'abonné abri demandé.
 - Ramener la clé d'écoute vers "côté meuble"
 - Actionner la clé d'appel correspondante pour sonner l'abonné demandé.
 - Après réponse de l'abonné abri demandé, remettre la clé d'écoute en position droite.
 - Voir ci-dessous signal "fin de conversation".
- Remarque importante.
 - Lors d'une mise en C.D. ne pas oublier de remettre la clé d'écoute en position droite, l'oubli de cette opération empêchant en effet la communication entre les 2 abonnés.
- Fin de conversation .
 - Le raccrochage d'un abonné extérieur est signalé sur la table dans la rangée des lampes "côté meuble", par l'allumage au blanc de la lampe correspondant à la communication établie.
 - Le raccrochage d'un abonné de l'abri est signalé sur la table dans la rangée des lampes "côté opératrice", par l'allumage au blanc de la lampe correspondant à la communication établie.
- Utilisation du dispositif magnéto au cas où le ronfleur normal d'appel ainsi que celui de secours ne fonctionneraient plus.
 - Rabattre la clé "Ronfleur" vers "côté meuble (voir croquis).
 - Manoeuvrer simultanément la clé d'appel et la magnéto pour obtenir l'appel de l'abonné demandé.

UTILISATION DU STANDARD SPÉCIALISÉ DE L'ABRI

En premier lieu, prendre un cordon d'opérateur, enficher la fiche rouge dans le trou "A" du meuble (voir croquis).

Pour appeler ou pour répondre -

Enficher l'extrémité libre du cordon d'opérateur (fiche noire) dans le jack correspondant à l'abonné intéressé (rangées 1 du croquis).

S'il s'agit d'un appel à effectuer, tourner la manivelle de la magnéto d'appel après avoir décroché le combiné.

Pour mettre en C.D. -

Prendre un cordon, enficher la fiche noire dans le jack correspondant à l'abonné demandeur (après avoir retiré la fiche noire du cordon d'opérateur qui s'y trouvait enfichée).

Faire l'appel de l'abonné demandé comme il est dit ci-dessus

Enficher l'extrémité libre du cordon de C.D. (fiche rouge) dans le jack correspondant à l'abonné demandé (rangées 2 du croquis)

Volets d'appel, voyants de conversation

L'appel d'un abonné extérieur à l'abri est signalé par la chute d'un petit volet situé au dessus du jack correspondant à cet abonné.

L'appel d'un abonné de l'abri est signalé par l'apparition au blanc d'un voyant situé au-dessus du jack correspondant à cet abonné. Le voyant reste au blanc tant que l'abonné de l'abri n'a pas raccroché. La disparition du voyant blanc marque la fin de la conversation.

T.

S.N.C.F.

7 Mars 1944

Service Central
du Mouvement

3ème Division

N O T E

pour l'utilisation, en cas d'alerte,
des relations téléphoniques.

En période d'alerte, le Standard d'abri du Service Central du Mouvement est mis en service; les relations automatiques intérieures sont maintenues de même que les relations extérieures par l'intermédiaire des P.T.T., mais il n'est plus possible au Standard d'abri d'assurer des C.D. entre les postes de l'immeuble du 8 rue de Londres avec les correspondants de l'extérieur. Enfin, le Central automatique de la Direction Générale reste également en service.

En conséquence, les Fonctionnaires, qui, pour des raisons de service, sont autorisés à rester dans leur bureau, peuvent attaquer directement leurs correspondants par l'intermédiaire du réseau P.T.T. ou à l'aide de leur téléphone automatique Direction Générale, s'ils en possèdent un.

En cas de difficultés, ils peuvent faire intervenir le Standard d'abri (Tri. 91.73 ou 341) pour lui demander de rechercher ou de faire prévenir le correspondant désiré; lorsque la téléphoniste prévient qu'elle ne pu toucher le correspondant, il faut renouveler l'appel direct initial par les P.T.T. ou par la Direction Générale.

Lorsque en sens inverse, la téléphoniste d'abri reçoit des appels de l'extérieur, elle doit, si le fonctionnaire du Service Central du Mouvement intéressé est resté dans son bureau, l'inviter à se mettre directement en communication avec le demandeur par les P.T.T.

L'Ingénieur en Chef
Chef de la Division Centrale
de la Réglementation et de la Sécurité

W. Marché

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT.

2^{ème} ANNEXE à la CONSIGNE pour
l'Utilisation du Standard d'Abri

8, rue de Londres.

Annule et remplace la Liste
du 15 Septembre 1943.

LISTE des Relations Téléphoniques des ABRIS des
SERVICES CENTRAUX et REGIONAUX à utiliser en cas

d'ALERTE

	LIGNES URBAINES .	CENTRAL AUTOMA- TIQUE DE LA DIREC TION GENERALE
Abri de la <u>DIRECTION GENERALE</u> 88, rue Saint-Lazare Standard d'Abri.....	TRInité 73-00 LABorde 96-00	30I 60I
Président du Conseil d'Administration Directeur Général..... Directeur Général Adjoint.....	TRInité 65-69 TRInité 71-48 TRInité 38-48	
Machinerie		426
<hr/>		
Abri du <u>SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT</u> 8, rue de Londres		
Standard d'Abri.....	TRInité 9I73	34I-342-343-344-345
P.C.I.....	TRInité 20-I6	279
<hr/>		
Abri de la <u>REGION EST</u> - Direction P.R.I..... AR.-EX.- Central Abri...	TRUdaine 19-94 NORD 64-89 TRUdaine 11-74	311 - 3I2 680,311,3I2 - 311 - 3I2 311 - 3I2
<hr/>		
Abris de la <u>REGION NORD</u> -		
a)- Abri de Commandement		
Direction.....	TRUdaine 45-11	6I4
P.R.I.....	TRUdaine 47-33	6I3
Exploitation..		6II
Voie		6I2
b)- Abri de la <u>Gare de PARIS</u>		
	TRUdaine 99-47	

Abri de la REGION OUEST -

Abri de la REGION SUD-OUEST -

Abri de la REGION SUD-EST -

Standard d'Abri

(Le P.R.I. peut également être demandé par n'importe quelle autre ligne du Standard)

P.R.I.....

P.C. (1^{er} Arr. EX)

Abri du SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES

EVACUATION des BLESSES, GAZES, Lycée CONDORCET

MEDECINSERVICE MEDICAL St. LAZARE....

POMPIERS.....CASERNE BLANCHE.....

POLICE.....43, Rue Taitbout

LIGNES URBAINES	CENTRAL AUTOMATIQUE DE LA DIRECTION GENERALE
LABorde 68-03	323
GOBelins 19-60	
DIDerot 42-82	88-637
DIDerot 23-31	
" 85-10à14	88-638
" 86-10à13	
" 03-04	88-200
" 99-84	
" 99-85	88-543
" 26-10	
" 99-80	88-8223
" 99-81	
" 27-02	88-250
" 76-10	
DORian 49-88	88-389
	88-358
TRInité 29-99	

TRInité 25-95

LABor 68-03

Poste 1858

TRInité 56-20

TRInité 57-88

M. Hoffmann
M. J. L. L. L.

Consigne pour l'utilisation des téléphones de l'abri

1^o Ouvrir les "panneaux de jacks"

2^o Ouvrir le "panneau des clés"
et ramener vers soi le Keyboard

3^o Ouvrir le "tableau de charge"

voir en verso
de l'abri de l'abri

tourner le commutateur de gauche sur la
position "Utilisation"

tourner le commutateur de droite sur la
position "Secteur Normal"

4^o Ouvrir la porte "Renvoi des lignes PTT"

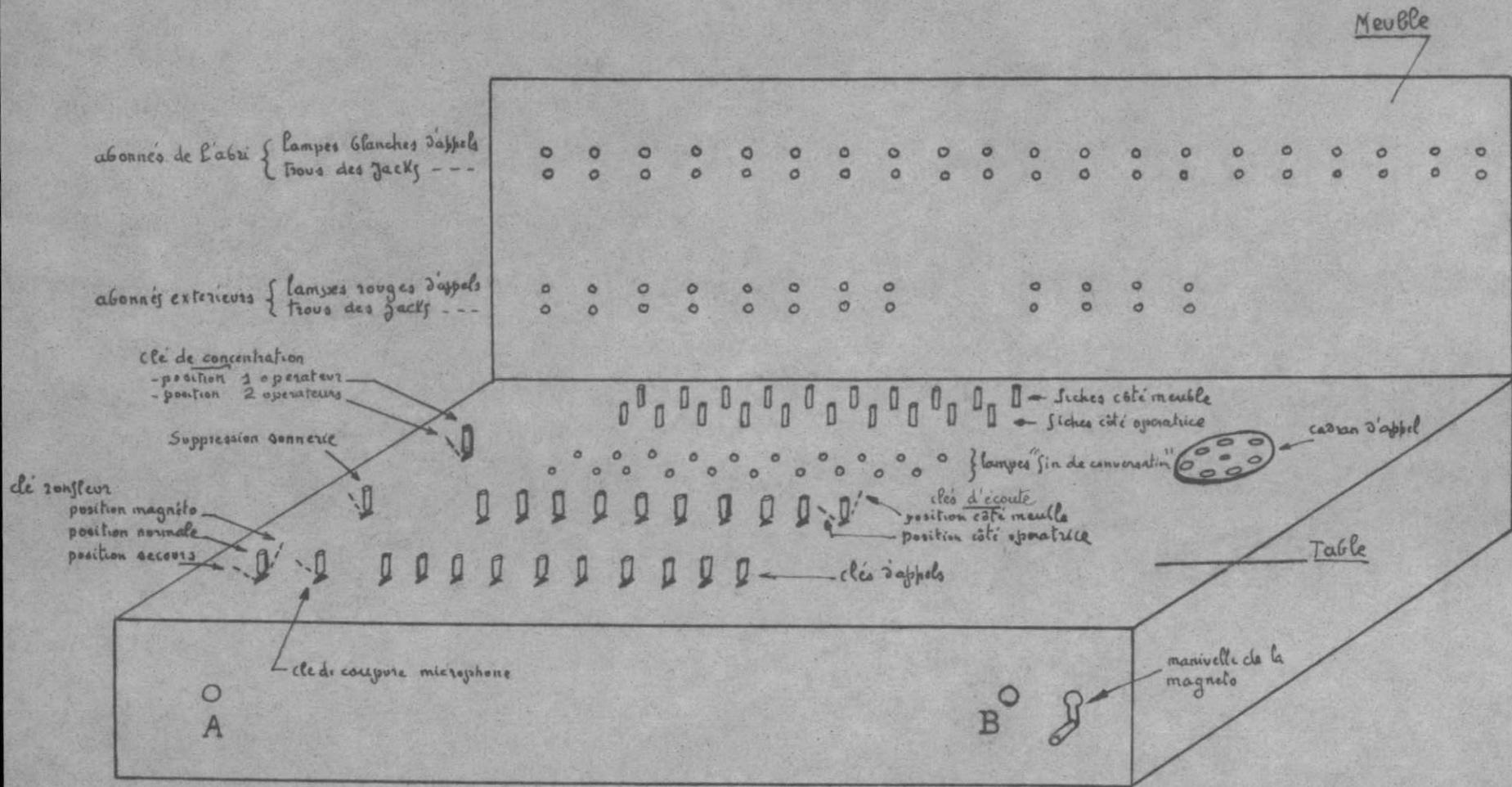
Reparé le 1/1/53

Placer toutes les fiches peintes en rouge
(normalement embrochées sur le côté gauche de l'inverseur)
sur le côté droit de l'inverseur.

Ci-joint les schémas des liaisons téléphoniques
avec indication des N^{os} de jacks des 2 standards

De plus toutes les portes à ouvrir
portent la mention en rouge

à ouvrir en cas d'alerte



Croquis joint à la consigne pour l'utilisation du Standard d'abri, du 8/9/39.

Situation au 5/9/39

Abri au 8 rue de Londres

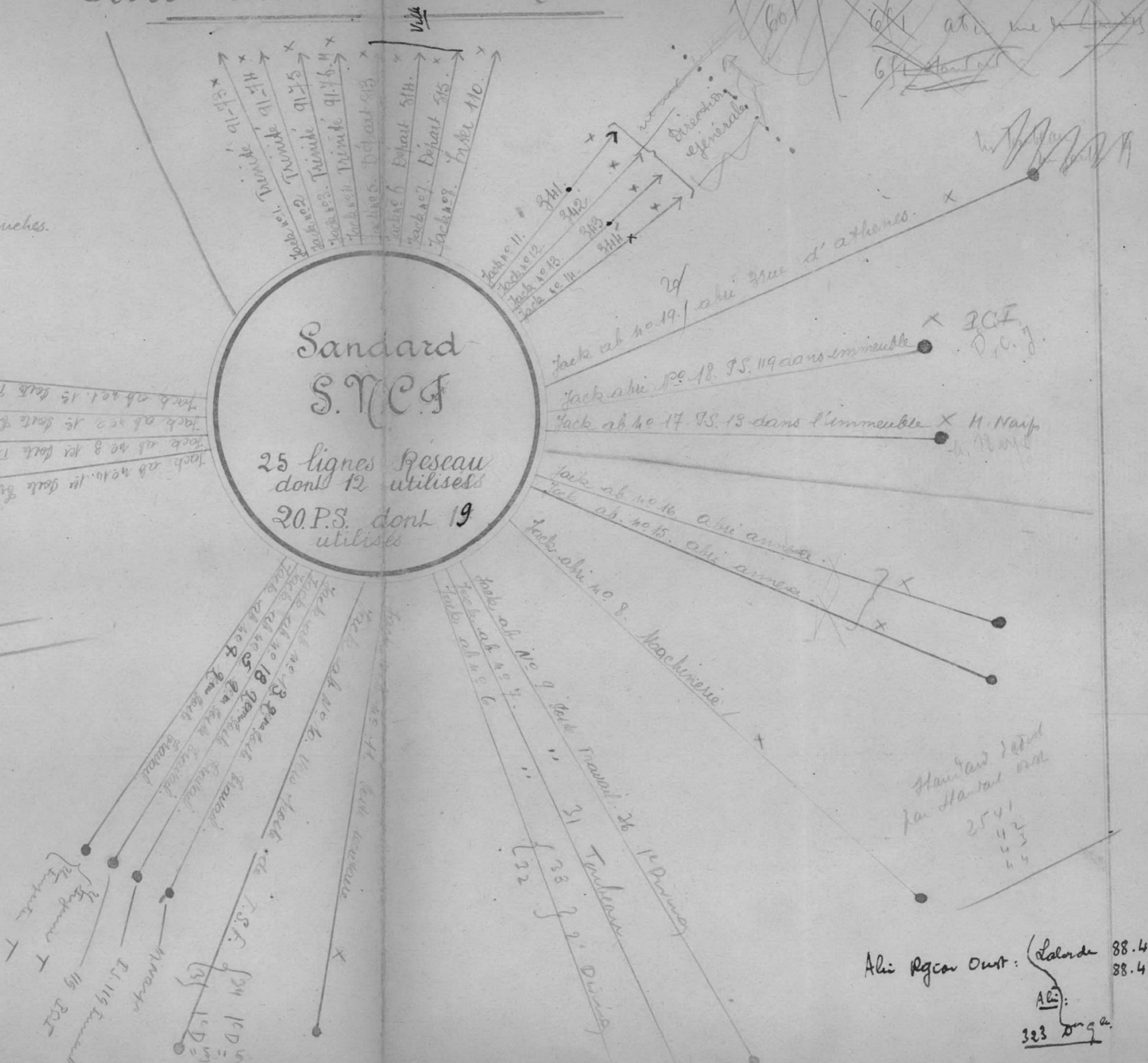
Table

Jack	réseau	lampes rouges.
No 1.	Trinite	91.73.
No 2.	"	91.74
No 3.	"	91.75.
No 4.	"	91.76.
No 5.	Départ	113.
No 6.	"	114
No 7.	"	115.

No 15 à 25 lignes.
Jacko postes abonnés lampes blanches.

- No 1.
- No 2.
- No 3.
- No 4.
- No 5. 28 poste Travail. C.I. (119.)
- No 6.
- No 7. 12 poste (119.)
- No 8.
- No 9. 11 poste (119.)
- No 10. 11 poste (119.)
- No 11. 11 poste (119.)
- No 12. 28 poste Travail
- No 13. 11 poste (119.)
- No 14. 11 poste (119.)
- No 15. 11 poste (119.)
- No 16. 11 poste (119.)
- No 17. 11 poste (119.)
- No 18. 11 poste (119.)
- No 19. abri rue d'Athènes.
- No 20. 11 poste (119.)

Les lignes Tri. 20.15 et 229.
arrivent directement sur des
postes auto tis au 28 poste de
Travail.

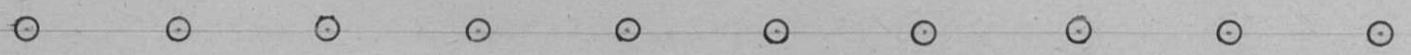


Abri Réseau Out: Lalonde 88.46
88.47.
ALI:
323 Dng^a

Volets d'appel →



Rangée 2



Rangée 1

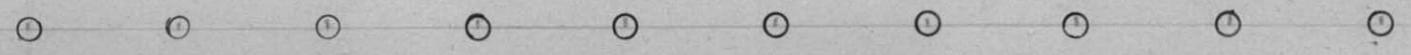


abonnés
extérieurs

Voyants de conversation →



Rangée 2



Rangée 1



abonnés
intérieurs
de l'abri

L'abonné du poste converse
le voyant est au blanc



clé de suppression
de sonnerie

O
A



manivelle
de la
magneto d'appel

Ne pas oublier!

- Les fiches noires des cordons sont destinées aux jacks des "rangées 1"
- ——— rouges ——— des "rangées 2"
- Pour appeler, décrochez le combiné avant de tourner la manivelle.

Grosjean joint à la consigne pour l'utilisation du
standard spécialisé de l'abri.

5 Octobre 1939

SNCF

Service Central du mouvement

3^e Division

Consignes

pour l'utilisation du Standard spécialisé n° 101

8, rue de la Harpe

Annexe # : Tableau de liaisons du Standard spécialisé n° 101

Utilisation des standards spécialisés de l'albi

- En premier lieu, prendre un cordon d'opérateur, enficher la fiche rouge dans le trou "A" du meuble (voir croquis)

Pour appeler ou pour répondre

- Enficher l'extrémité libre du cordon d'opérateur (fiche noire) dans le jack correspondant à l'abonné intéressé (rangées 1 du croquis)
- S'il s'agit d'un appel à effectuer, tourner la manivelle de la magnéto d'appel après avoir décroché le combiné.

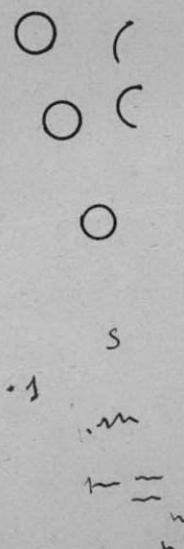
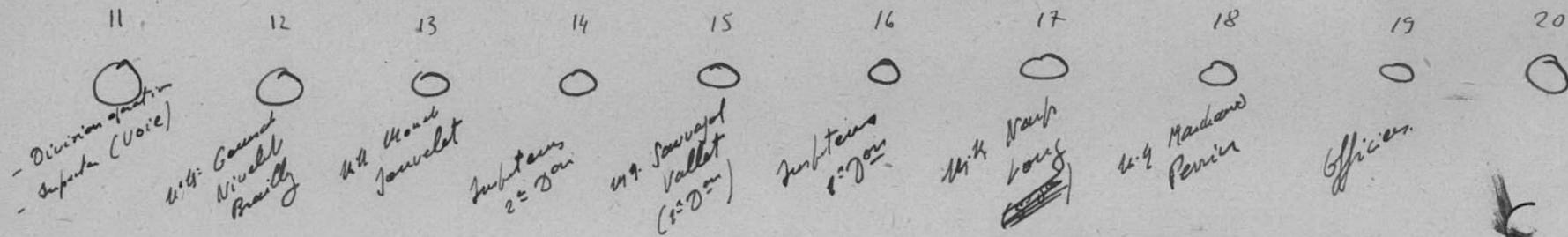
Pour mettre en C.D.

- Prendre un cordon, enficher la fiche noire dans le jack correspondant à l'abonné demandeur (après avoir retiré la fiche noire du cordon d'opérateur qui s'y trouvait enfichée).
- Faire l'appel de l'abonné demandé comme il est dit ci-dessus
- Enficher l'extrémité libre du cordon de C.D. (fiche rouge) dans le jack correspondant à l'abonné demandé (rangées 2 du croquis)

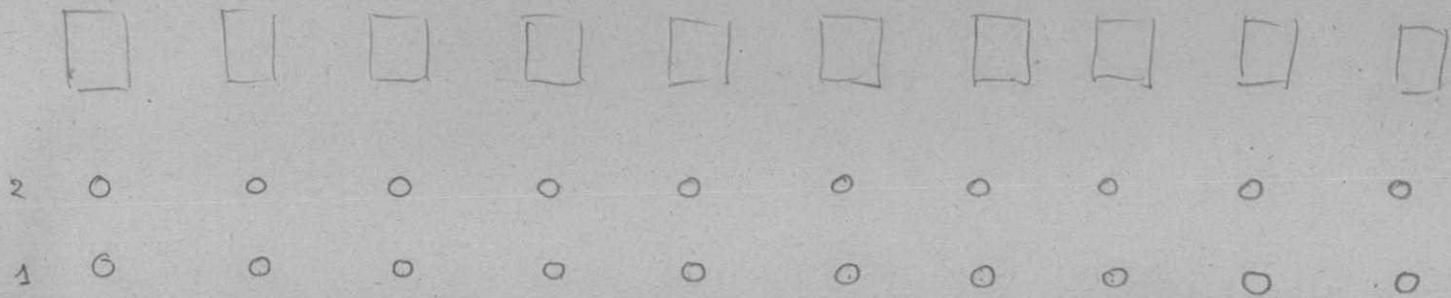
Volets d'appel, voyants de conversation

- L'appel d'un abonné extérieur à l'albi est signalé par la descente d'un petit volet situé au-dessus du jack correspondant à cet abonné.
- L'appel d'un abonné de l'albi est signalé par l'affaiblissement au blanc d'un voyant situé au-dessus du jack correspondant à cet abonné. Le voyant reste au blanc tant que l'abonné de l'albi n'a pas raccroché. La disparition du voyant blanc marque la fin de la conversation.

Talham de Liaisons sur Standard Shuhri de l'abs

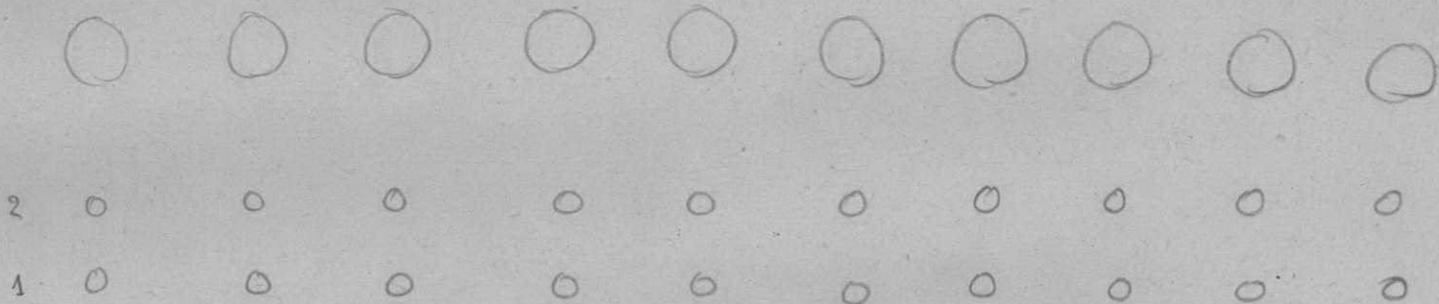


Voyant d'eff.



Objets
extérieurs

Voyant d'oculaire
de l'obj.



Objets
intérieurs
de l'obj.

Supérieur de l'oculaire

A

manivelle de l'oculaire

Remarque

Les fiches rouge et noires s'engrènent dans les rangées "2" et "1"

11/10